Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20260723-23072026006-DE

Nombre de membres afférents au CM : 19
en exercice : 19
ayant pris part à la délibération : 14 + 4 pouvoirs
Date de convocation : 13 juillet 2026

Mairie de Plounéventer
Rue de la mairie
29400 PLOUNEVENTER
Tel : 02.98.20.81.57
Fax : 02.98.20.91.05

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUNEVENTER

Séance du 23 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-trois juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ABALAIN, Maire

Présents : Romain RIOU, Marie France POULIQUEN, Olivier GEFFROY, Cécile HOARAU, Claude PAUGAM, Marie-Hélène QUEGUINER, Valérie OLLIVIER, Claudie CANN, ~~Nadia COAT~~, Béatrice MENEZ, Catherine APPERE, Maxime MANTAUX, Matthieu HARSCOAT, Hélène ROZEC

Absents excusés : Gérard SALAUN, pouvoir à Maxime MANTAUX
Stéphane ROZEC, pouvoir à Valérie OLLIVIER
Mikaël CARIOU, pouvoir à Olivier GEFFROY
Cédric BELLEC, pouvoir à Romain RIOU
Nadia COAT

Secrétaire de séance : Claude PAUGAM

Délibération 23072026 006 : requalification des espaces publics du centre bourg : avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre

---

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 juillet 2025 n°17072025 007 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification es espaces publics du centre bourg au groupement constitué de ARB'OREA PAYSAGES HORIZON et ECR ENVIRONNEMENT pour un montant total de 29 940 € HT, représentant 5,21% d'un montant de travaux HT estimé à 575 000 €.

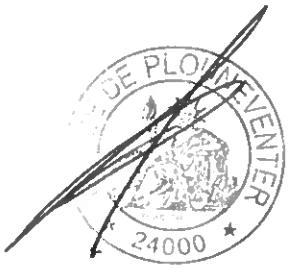
Après études préliminaires et dans le but de proposer un ensemble cohérant et sécurisé, le périmètre de l'opération est élargi. Les travaux définis après élargissement du périmètre d'intervention sont estimés à 946 300 €, comprenant les secteurs Place de l'Eglise, arrêt de bus rue de la Liberté, carrefour de Kermaria et parvis de la mairie, y compris les réseaux d'eau potable et la structure. R

La rémunération demandée est de 5,21% du montant estimatif, soit 49 302 €. Un avenant de 19 362 € est nécessaire et validé à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20260723-23072026006-DE

Le Maire,
Jean-Luc ABALAIN

Le secrétaire de séance,
Claude PAUGAM



ACTE RENDU EXECUTOIRE
Compte tenu de
La publication le 24/07/2026
La transmission au contrôle de légalité le 24/07/2026